

INSPECTEUR OU INSPECTRICE MUNICIPAL

UN RÔLE ACTIF AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DE VAL-DES-SOURCES.

RESPONSABILITÉS

- Inspecter bâtiments, constructions et terrains pour vérifier la conformité
- Analyser les plans et émettre les permis et certificats requis
- Informer citoyens et entrepreneurs sur les règlements applicables
- Assurer le suivi des plaintes et recommander les correctifs nécessaires

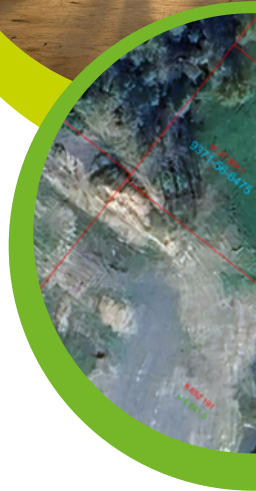
EXIGENCES

- Collégial (DEC), technique d'aménagement du territoire ou de l'urbanisme, ou formation connexe
- Bonne connaissance des règlements, lois concernant la construction, le zonage etc
- Expérience dans le milieu municipal, un atout
- Permis de conduire classe 5 valide

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste permanent (35 h/sem.)
- Salaire: 50 632\$ à 67 503 \$
- Assurances collectives et régime de retraite
- Congés mobiles et avantages sociaux

Pour postuler : dir.adm@valdessources.ca



À PROPOS DE VAL-DES-SOURCES

La Ville de Val-des-Sources est une communauté dynamique et en plein essor, fière de son histoire et tournée vers l'avenir. Soucieuse d'offrir des services de qualité à ses citoyens, elle mise sur la compétence, l'engagement et le professionnalisme de son personnel pour soutenir son développement et assurer la vitalité de son milieu.

DESCRIPTION DU POSTE

En collaboration avec la direction du développement du territoire, l'inspecteur/trice veille à l'application rigoureuse des règlements municipaux relatifs à l'urbanisme, à la construction et à l'aménagement du territoire. Par son rôle essentiel de terrain, il contribue activement à assurer la conformité des bâtiments et des aménagements au cadre réglementaire de la Ville, favorisant ainsi un développement harmonieux, sécuritaire et durable du milieu de vie.

RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

- Faire l'inspection technique et détaillée des bâtiments, constructions et terrains pour s'assurer de la conformité des lieux en regard des règlements applicables et des travaux effectués à l'immeuble, s'il y a lieu;
- Aviser verbalement et/ou par écrit les propriétaires ou entrepreneurs enfreignant les règlements sous sa responsabilité et indiquer, s'il y a lieu, les correctifs à apporter;
- Faire des inspections à la suite de plaintes concernant les règlements municipaux et exiger les modifications à apporter pour corriger la situation;
- Effectuer toutes les recherches (matrice graphique, rôle d'évaluation, etc.) nécessaires à l'exercice de ses fonctions;
- Étudier les plans et documents soumis en vue de l'obtention de permis de construction et de certificats d'autorisation, conformément aux lois et règlements en vigueur;
- Préparer et compléter les documents relatifs à l'émission des permis de construction et aux certificats d'autorisation;
- Diffuser toutes les informations demandées par les citoyens, promoteurs, professionnels, etc., relativement aux règlements d'urbanisme et aux différents règlements municipaux et provinciaux en lien avec le champ d'expertise;
- Participer à des réunions pour discuter des exigences des règlements dans le but, notamment, d'en assurer une interprétation uniforme;
- Effectuer toute autre tâche connexe demandée par son supérieur.

EXIGENCES

- Collégial (DEC), Technique d'aménagement du territoire / Formation en urbanisme / AEC ou l'équivalent;
- Avoir de bonnes connaissances des règlements et lois concernant la construction et le zonage ainsi que des techniques, méthodes et pratiques en usage dans le domaine de la construction;
- Maîtrise de la suite Office;
- Expérience dans le milieu municipal, un atout;
- Permis de conduire valide.

CONDITIONS POUR LE POSTE

Il s'agit d'un poste permanent à temps plein à raison de 35 heures par semaine. L'échelle salariale associée à ce poste varie de 50 632 \$ à 67 503 \$, et s'accompagne de nombreux avantages sociaux déterminés selon la convention collective en vigueur.

Toute personne intéressée par cet emploi doit faire parvenir son curriculum vitae par courriel à l'attention de madame Sarah Richard, directrice du personnel à dir.adm@valdessources.ca.